

**Rectificatif au règlement (CEE) n° 574/72 du Conseil, du 21 mars 1972, fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté**

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 74 du 27 mars 1972, page 1.)

(C 60)

1. À l'article 17 paragraphe 7 première phrase, supprimer la virgule après « avise ».
2. À l'article 18 titre, supprimer le tiret.
3. À l'article 18 paragraphe 8 première phrase :  
*au lieu de :* « des prestations »,  
*lire :* « les prestations ».
4. À l'annexe 1 point A. BELGIQUE, supprimer « à ».
5. À l'annexe 1 point B. ALLEMAGNE :  
*au lieu de :* « Le Ministre »,  
*lire :* « Ministre ».
6. À l'annexe 1 point F. PAYS-BAS paragraphe 1 :  
*lire :*  
« 1. Minister van Sociale Zaken (Ministre des affaires sociales), Den Haag ».
7. À l'annexe 2 point F. PAYS-BAS :  
paragraphe 2 sous b), paragraphe 3, paragraphe 5 sous c) et paragraphe 6 premier tiret, avant le texte entre parenthèses, supprimer « Amsterdam » ;  
paragraphe 6 deuxième tiret, avant le texte entre parenthèses, supprimer « Heerlen ».
8. À l'annexe 3 point B. ALLEMAGNE paragraphe 3 sous a) ii), avant « Speyer », supprimer « à ».
9. À l'annexe 3 point C. FRANCE paragraphe 2 sous b), avant « de l'article 97 » insérer « et ».
10. À l'annexe 3 point F. PAYS-BAS paragraphe 3 sous c) :  
*au lieu de :* « van de Raden »,  
*lire :* « van Raden ».

11. À l'annexe 4 point B. ALLEMAGNE paragraphe 3 sous b) iii), avant « Augsburg », supprimer « à ».
  12. À l'annexe 4 point F. PAYS-BAS paragraphe 1 sous b), avant « Amsterdam », supprimer « à ».
  13. À l'annexe 10 point A. BELGIQUE paragraphe 4 sous a) :  
*au lieu de :* « accident »,  
*lire :* « accidents ».
  14. À l'annexe 10 point B. ALLEMAGNE paragraphe 4 :  
*au lieu de :* « bureau d'emploi »,  
*lire :* « Office du travail ».
-